



# A.S.C. BASKET La Chartre sur le Loir

## Règlement du club - Saison 2024/2025

### Inscriptions

Les inscriptions doivent se faire au plus tôt, au maximum après deux séances d'essais. Une inscription n'est complète qu'avec la **fiche d'inscription, le règlement et l'attestation d'assurance fournies**. Toute personne non inscrite pourra être refusée aux entraînements. Pour les licenciés hors loisirs, une inscription supplémentaire à la fédération est nécessaire. Elle se fait sur Internet via un lien que vous recevrez à l'adresse mail fournie lors de votre inscription. Cette seconde inscription est indispensable pour disputer les matchs. Pour les licenciés majeurs ou les licenciés mineurs souffrant d'une pathologie, un certificat médical pourra être demandé lors de l'inscription à la fédération.

### Entraînements

Durant les entraînements, seuls les enfants licenciés dont c'est la séance sont sous la responsabilité des entraîneurs. Tout autre enfant doit être sous la responsabilité d'un accompagnant adulte. Le club ne pourra en rien être reconnu responsable en cas d'incident concernant ces enfants.

### Comportement

Chaque licencié se doit d'avoir un comportement exemplaire et fair-play envers les autres licenciés du club, les adversaires, les arbitres, les entraîneurs et le public. Tout licencié ne respectant pas cette règle fondamentale pourra être sanctionné et exclu des entraînements, des matchs voire du club suivant la gravité.

### Matériel

Chaque licencié doit respecter le matériel mis à disposition par le club, y compris les tenues et le gymnase. Toute dégradation pourra être facturée au licencié ou ses parents.

### Matches

Les parents doivent participer aux déplacements de l'équipe à tour de rôle. Si ce n'est pas le cas, le club se réserve le droit de dispenser le joueur de matchs. Lors de ces déplacements, les conducteurs se doivent d'avoir une conduite responsable et sécuritaire pour les enfants qu'ils transportent. Les licenciés (hors Loisirs et catégories les plus jeunes) doivent également participer au bon déroulement des autres matchs, que ce soit pour l'arbitrage ou la table de marque (une formation interne sera dispensée). Si un licencié convoqué pour l'une de ces tâches ne remplit pas son rôle, il pourra être privé de matchs en tant que joueur.

### Vacances scolaires

Sauf communication contraire de la part des entraîneurs ou du club, il n'y a pas d'entraînement jeunes durant les vacances scolaires, hormis le premier week-end débutant les vacances. Par exemple, pour les vacances de la Toussaint 2024, il y a bien entraînement le samedi 19 octobre (1<sup>er</sup> jour des vacances) mais pas les jours suivants (du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre inclus).

### Autorisation de publication

L'autorisation de publication permet au club de reproduire ou de diffuser des photographies me mettant en scène, ainsi que mon enfant (pour les licenciés mineurs), dans le cadre des activités du club, sur tout support d'information et de communication du club (site, Facebook, affiche, presse). Cette autorisation est valable sans limitation de durée.

### Communication

Durant la saison, la communication se fait essentiellement par mail. Merci d'indiquer sur la fiche d'inscription une adresse email que vous utilisez fréquemment. Pour les personnes ayant un compte Facebook, nous vous conseillons également de suivre notre page à l'adresse : <https://www.facebook.com/ASCBasketLaChartreSurLeLoir>

### Bénévolat

Pour fonctionner, le club a besoin de bénévoles à tous les niveaux : bureau, entraîneurs, arbitres, tables de marque, responsables de salle, buvette ... N'hésitez pas à vous manifester auprès d'un membre du bureau si vous souhaitez occuper l'une de ses tâches. Le club peut également prendre en charge certaines formations dispensées par la fédération pour l'arbitrage ou les entraîneurs.  
**Sans bénévoles, pas de club !**